



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 MARS 2026

Conseillers en exercice : 07

Date de convocation : 06 mars 2026

Conseillers présents : 06

Date d'affichage : 06 mars 2026

Conseillers votants : 05

Etaient présents : Stéphane Taillasson, Jérôme Cantaléjo, Vanessa Ghÿs, Bertrand Margollé, Nicole Girard-Rambaud, Cosette Hidié,

Etai(ent) absent(s) : Mme Sylvie Mège

Etai(ent) excusé(s) avec pouvoir :

A été nommé Secrétaire de séance : Mme Vanessa Ghÿs

A été nommé Président de séance : M. Taillasson Stéphane

L'an deux mil vingt-six et le douze du mois de mars à 20 heures 00, le conseil d'Administration du CCAS de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Taillasson Stéphane, membre du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S du 27 février 2025

1. Vote du compte financier unique 2025
2. Affectation des résultats 2025
3. Vote du budget primitif 2026

- Divers

N° 2026-001-CCAS : Vote du compte financier unique 2025

Après en avoir entendu le compte-rendu de l'exercice comptable de l'année 2025, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Compte financier unique 2025 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus	0.00	Recettes	Prévus	0.00
	Réalisé	0.00		Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00		Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus	4 316.59	Recettes	Prévus	4 316.59
	Réalisé	549.90		Réalisé	549.90
	RAR	0.00		Excédent reporté	3 816.59
				RAR	0.00

Résultat à la clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	4 140.03
Résultat global	4 140.03

N° 2026-002-CCAS : Affectation des résultats 2025

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le compte financier unique, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement :	873.34
• Un excédent reporté de :	3 816.59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 140.03
• Un déficit d'investissement de :	0.00
• Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	4 140.03
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4 140.03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0.00

N° 2026-003-CCAS : Vote du budget primitif 2026

Le Président présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	4 240.03 €
Recettes	4 240.03 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif du CCAS tel que présenté,
- Comme le permet la M57, autorise le Président à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement
- Fixe l'autorisation de virement de crédits à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Le président,
Stéphane Taillan*



*La séance est levée à 20 heures 20
La secrétaire de séance,
Vanessa Ghys*

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Vanessa Ghys', is written over a diagonal line.